## DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES ID: 064-216404319-20241017-A2024\_S05\_D03-DE

#### **COMMUNE D'OS-MARSILLON**

A 2024/S05/D03

### Séance du jeudi 17 octobre 2024

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre le dix-sept octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme TOULOUSE, Maire.

<u>Présents</u>: Mmes Sandra BAQUÉ, Nelly BREIL, Vanessa DONNAY, Anne-Marie TRINQUIER, MM. Didier ALVAREZ, Jean-Jacques ARREGLE, Serge ARRIEULA, Jacques BRUNO, Stéphane ESCAMES, Raymond FINANA, Daniel LEYGUE, Jérôme TOULOUSE.

<u>Absents excusés</u>: Mme Mireille JOUBERT (pouvoir M. Jacques BRUNO), Edouard de GRANGE (pouvoir M. Serge ARRIEULA), Julien LAULHÉ (pouvoir M. Serge ARRIEULA).

Mme Sandra BAQUÉ a été nommée secrétaire de séance.

# <u>Objet:</u> Signature convention SOBEGI: servitude de passage canalisation de transport d'azote parcelles AD 312 et AD 314

Dans le cadre de son activité, la Société Béarnaise de Gestion Industrielle dispose d'un réseau de canalisations de transport d'azote pour alimenter ses clients à LACQ, MOURENX, MONT et ABIDOS. Ce réseau de canalisations emprunte des propriétés privées. C'est pourquoi, Monsieur le Maire présente à l'assemblée une convention entre la SOBEGI et la Commune d'OS-MARSILLON.

Il convient de passer cette convention qui définit les modalités de mise à disposition d'une partie des parcelles communales cadastrées AD 312 et AD 314, situées lieu dit BACH, au profit de la SOBEGI pour le passage d'une canalisation de transport d'azote.

Le Maire présente le projet de cette convention et demande au Conseil l'autorisation de la signer.

Ouï l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique et tous les documents nécessaires pour mener à bien cette opération,
- TRANSMET la présente délibération à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques.

Conseillers en exercice: 15

Membres présents: 12

Vote pour: 13

Vote contre: 00

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme.
Le Maire,
Jérôme TOULOUSE

Abstention: 02

Date de convocation : 10 octobre 2024 Affichage le 17 octobre 2024